



## Litige avec agence immobilière qui a induit un double déménagement

Par **Pierre de lune**, le 16/10/2008 à 19:21

Bonjour,

J'avais convenu d'un RDV ferme avec l'agence immobilière avec laquelle j'ai signé mon contrat de bail. Il s'agit d'un studio.

J'ai donc procédé au déménagement de mon ancien appartement situé en IDF, par malheur ce même jour l'ascenseur est tombé en panne ce qui a induit un retard quant au départ pour le Haute Loire (lieu du nouvel appartement) .

J'ai bien pris soin de prévenir l'agence immobilière à plusieurs reprises, sans succès. À chaque fois, je suis tombée sur le répondeur. J'ai déposé un message vocal.

Je suis quand même venue en Haute Loire avec tous mes meubles pour trouver portes closes : Personne à l'appartement et personne à l'Agence !

J'ai cru qu'elle avait fait faillite!

Je suis repartie avec mes meubles !

J'ai pu avoir un autre RDV et je suis de nouveau repartie en Haute Loire avec les meubles pour enfin pouvoir aménager ... La responsable de l'agence était présente, elle a déclaré que je n'avais pas fait preuve de diligence ! et quand bien même ses collaborateurs n'étaient pas à même de prendre les messages sur le répondeur ! La mauvaise foi à l'état brut !!

J'ai demandé qu'au moins de mes déménagements soit pris en charge et donc remboursé .

Je n'ai pas obtenu gain de cause, seulement une proposition à hauteur de 200 € !!

Maintenant elle m'annonce avoir fait jouer son assurance, sans aucune garantie pour moi !!

Quels peuvent être mes recours ???

Par avance merci